منبر العامل
التونسي الجزائري المغربي
O TRABALHADOR
unidad
lavoro
işçinin gücü
YU RADNIK

LA TRIBUNE

mensuel de la C.G.T.
pour les travailleurs immigrés

Janvier - Février 1981 - N° 103

Prix : 2 F.

1981 : Meilleurs vœux à tous les lecteurs de «La Tribune»

- **Pour le succès des luttes revendicatives communes Immigrés et Français**
- **Contre la politique anti-sociale et raciste du pouvoir et du patronat**
- **Pour les transformations économiques, sociales et démocratiques**



XXe ANNIVERSAIRE DES INDÉPENDANCES AFRICAINES

A cette occasion, la C.G.T., l'Organisation de l'Unité Syndicale Africaine (O.U.S.A.) et la Fédération Syndicale Mondiale (F.S.M.) ont tenu un colloque au Centre C.G.T. de Courcelle. *(Voir en page 8)*

1981 : Um próspero ano novo a todos os leitores da TRIBUNE :

- Pelo sucesso das lutas reivindicativas comuns aos trabalhadores imigrados e franceses.
- Contra a política antisocial do governo e do patronato.
- Pelas transformações económicas, sociais e democráticas necessárias.

1981 : De gazetemiz okuyucularının tümüne en iyi dileklerimizle :

- Göçmen ve fransız emekçilerin ortak istemler mücadelesinin başarısı için.
- Iktidarın ve Patronların anti-sosyal ve ırkçı politikasına karsı.
- Ekonomik, sosyal ve demokratik değişiklikler için.

1981 : Mejores votos a todos los lectores de la TRIBUNE :

- Por el éxito de las luchas reivindicativas comunes inmigrados y franceses.
- Contra la política antisocial del gobierno y de la patronal.
- Por las transformaciones económicas, sociales y democráticas.

1981 : Migliori auguri ai lettori de la TRIBUNA :

- Per il successo delle lotte comuni immigrati e francesi.
- Contro la politica anti-sociale e razzista del governo e del padronato francese.
- Per dei veri cambiamenti sul piano economico, sociale e della democrazia.

Srećna Nova 1981 godina svim citaocima Tribune i sve najbolje :

- Za uspeh svih revandikacija Francuskih i stravih radnika.
- Protiv antisocijalne politike vlade i privatnih vlasnika.
- Za bolji ekonomski i socijalni život.

افضل التمنيات الى كافة قراء «منبر العامل»

• من اجل انجاح النضالات المطلبية المشتركة للمهاجرين و الفرنسيين •
• ضد السياسة اللا اجتماعية و العنصرية لـ لسلطة و الاعراف •
• من اجل التغييرات الاقتصادية و الاجتماعية و الديمقراطية •

Dernière minute :

Moussa KONATÉ : UNE GRANDE VICTOIRE

Le Conseil d'Etat a annulé l'arrêté d'expulsion

LA VOIX DES ENTREPRISES ET DES LOCALITÉS

LUTTES

Après une année 1980 marquée par de nombreuses et puissantes luttes revendicatives, 1981 commence avec toute une série d'actions confirmant le profond mécontentement des travailleurs et leur volonté de lutter pour imposer la satisfaction des revendications.

Tous les secteurs sont dans le coup et se préparent à agir : Automobile, Aéronautique, Chimie, Services Publics, Santé, Commerce, Mines, S.N.C.F.

Les travailleurs immigrés sont, avec leurs camarades Français, dans l'action, au cours de laquelle ils rejoignent la C.G.T., comme en témoignent les quelques exemples qui suivent :

ARDENNES : DROUART
(Construction) :
suite à des réunions dans le foyer AFTAR, sur le chantier Charleville-Mézières, 17 travailleurs Maghrebins adhèrent à la C.G.T.

PARIS 8me : SELF ELYSEE
(Commerce) :
occupation des locaux depuis plus de 60 jours pour empêcher la fermeture de ce restaurant 80 % des travailleurs sont des immigrés. **Ils sont tous syndiqués à la C.G.T.**

HAUT-RHIN : VIDOR
(Ports et Docks) :
entreprise de nettoiement avec quatre nouvelles adhésions à la C.G.T., les 20 travailleurs immigrés sont tous à la C.G.T. avec qui ils ont obtenu en 1980 une augmentation de 18 % des salaires et le treizième mois.

travailleurs immigrés. En riposte à la diminution des horaires de travail sans compensation, ils ont agi en commençant par constituer leur syndicat CGT. Il y a 61 syndiqués **dont 50 % sont immigrés.** Grâce à l'action en novembre et décembre, 32 heures ont été payées 45.

NORD : VALLOUREC AULNOYE :
action de la C.G.T. de l'entreprise avec la municipalité de gauche ayant réquisitionné des logements vides, ce qui a permis de reloger des travailleurs expulsés d'un foyer.

ROUBAIX :
suite à l'action de l'Union Locale, quatre familles de travailleurs immigrés ont pu obtenir l'autorisation du regroupement familial.

MARGOLINI (récupération) Gennevilliers, en grève depuis le 16 décembre 1980 pour le maintien de l'entreprise, les salaires, les libertés syndicales. 95 % de travailleurs immigrés. 47 adhésions à la C.G.T.

SEINE-SAINT-DENIS : DUFOUR
(Métaux) :
Pendant l'action contre la fermeture de l'usine, 25 travailleurs immigrés ont adhéré à la C.G.T.

BOUCHES-DU-RHONE : MISTRAL-TRAVAUX
(Travaux Publics) :
pour l'essentiel des travailleurs immigrés, lutte pour le treizième mois et diverses revendications. 35 adhésions à la C.G.T.

ADHÉSIONS A LA C.G.T.

FERROVIAIRE DES NETTOYAGES avec 17 adhésions de travailleurs immigrés, la C.G.T. y est maintenant organisée.

LESAGE-PREFABRICATION Mulhouse (Construction) avec cinq nouvelles adhésions d'immigrés à la C.G.T., **les travailleurs sont tous syndiqués.**

EURE-ET-LOIRE : RASORI
(Construction) :
dans cette entreprise, il y a 40 % de

HAUTS-DE-SEINE : RENAULT
(Automobile) :
Boulogne. Dans l'Ile Seguin, actions contre l'organisation de l'étalement des congés. Au département 74 — Mécanique — où il y a 80 % de travailleurs immigrés, la section syndicale a déjà placé plus de cartes 1981 que durant toute l'année 1980.

Dans le même département, la fille d'un travailleur immigré qui avait été refoulée à Orly, va pouvoir à la suite de l'intervention de la C.G.T. retrouver son père en France.

SUCCÈS

PARIS : DIOU
(Construction voies ferrées) :
99 % de travailleurs immigrés, action et recrutement en même temps contre les annonces de licenciements. Reculs de la Direction pour annuler les mesures envisagées.

Au 13 janvier 1981 : 30 cartes C.G.T. et 161 timbres 1981 de payés (soit déjà cinq timbres par carte).

RHONE-ALPES :
(Construction) :

A BRUYERES :
constitution d'un nouveau syndicat, 50 cartes placées.

A DODEN :
création d'un syndicat C.G.T. : 50 cartes placées.

Ces deux nouveaux syndicats sont composés presqu'exclusivement de travailleurs immigrés.

expulsions en série

200 policiers à Marseille, accompagnés de deux chiens, opéraient le 20 janvier contre les immigrés. Le ratissage a été payant : 52 arrestations, plusieurs expulsions de sans-papiers.

A Rosny (Seine-Saint-Denis), des contrôles de police ont lieu autour du foyer Soundiata : plusieurs africains expulsés dont M. Dembele-Bandiougou, reconduit, manu militari, à la frontière et embarqué dans un avion.

Vous avez entendu beaucoup de protestations à ce sujet ? A part les organisations C.G.T. de Marseille et l'Union locale de Rosny.

Alors, n'y aurait-il que Vitry en France ?

RENAULT

ÉLECTIONS DE DÉLÉGUÉS : LA C.G.T. GAGNE 5,09 %

F.O. et la C.F.D.T. pensaient pouvoir utiliser en particulier les incidents de Vitry pour voler quelques voix au syndicat CGT Renault.

Mais voilà, la CGT se bat et obtient des résultats : salaires augmentés de 12.87 % en 1980, des succès contre les cadences et sur des problèmes immigrés.

Le syndicat CGT a reproduit la déclaration du Bureau Confédéral sur « l'affaire de Vitry » en 10.000 exemplaires.

Résultats des élections de délégués du personnel :

CGT : + 5,09 % par rapport à 1980 (74,84 % des suffr. exprimés)
CFDT : — 2,09 % (12,96 %)
FO : — 2,53 % (7,03 %)

Les immigrés en particulier ont voté massivement pour la CGT.

Un encouragement pour la lutte et pour le renforcement de la CGT.

- **LES IMMIGRÉS SERONT AUSSI LE 10 MARS A PARIS AVEC LES 100.000 RETRAITÉS DE LA C.G.T.**
- **LOS INMIGRADOS ESTARÁN TAMBIÉN EL 10 DE MARZO EN PARIS CON LOS 100.000 JUBILADOS DE LA C.G.T.**

Les travailleurs retraités et pré-retraités immigrés sont particulièrement concernés par le rassemblement national des retraités C.G.T.

Discriminés tout au long de leur vie professionnelle, ils le sont encore à l'âge de la retraite, sur la base de la nationalité ou du pays de résidence. Leurs droits acquis leur sont injustement refusés et en particulier lorsqu'ils choisiront de rentrer dans leur patrie : soins de santé, fonds national de solidarité.

Pour la disparition de toutes les discriminations, une retraite dans la dignité avec 3.300 F pour 37 ans 1/2 de cotisations, la suppression de toutes les cotisations maladie sur les retraites, la gratuité des soins,

A PARIS, LE 10 MARS 1981

DES QUESTIONS... QUI VOUS CONCERNENT

300 TRAVAILLEURS MALIENS logaient dans des baraquements insalubres à Saint-Maur, gérés par une association patronale, l'Association pour le Développement des Foyers du Bâtiment et des Métaux (ADEF).

Le 22 décembre, au petit matin, ils étaient déménagés clandestinement pour être relogés dans un foyer de Vitry en cours d'affectation à de jeunes travailleurs français.

Le 24 décembre, une manifestation de protestation a lieu à Vitry, marquée par des incidents et des dégâts occasionnés dans le foyer où avaient été relogés les travailleurs maliens.

Aussitôt, la presse, la radio, la télévision déclenchent une offensive contre la CGT dans le cadre d'une vaste campagne anticommuniste.

Les pires racistes osent élever la voix, eux qui ont plus d'un crime sur leur « conscience », qui approuvent les mesures anti-immigrés et répressives du gouvernement et du CNPF qui propagent leur idéologie néo-coloniale.

M. Lionel STOLERU lui-même donne, sans pudeur, des leçons d'antiracisme, alors que son gouvernement est responsable de tant d'expulsions et laisse les crimes racistes impunis.

Le Bureau confédéral de la C.G.T., dans une déclaration du 31 décembre, approuvée par la Commission exécutive confédérale du 13 janvier 1981, « a déploré les incidents de Vitry parce qu'ils risquent d'être utilisés pour opposer Français et immigrés.

En tout état de cause, ce ne sont pas les 300 travailleurs maliens qui sont responsables ni du déménagement, ni des incidents : ils en sont les victimes ».

Dans la même déclaration, il « condamne fermement l'opération de déménagement clandestin dont sont responsables à la fois l'ADEF, le Préfet du Val-de-Marne, la Municipalité de Saint-Maur et le pouvoir giscardien ».

DE SAINT-MAUR A VITRY

La C.G.T. dénonce la provocation dont ont été victimes les 300 travailleurs maliens

الس.ج.ت. تندد بالاستفزاز الذي تعرض له 300 عاملا ماليّا

La CFDT se joint à ce concert fracassant, alors que, jusqu'en 1979, elle était liée par une plate-forme revendicative commune CGT-CFDT, adoptée en 1972, qui dénonçait en particulier « la politique gouvernementale d'implantation géographique et de regroupement des travailleurs et des familles immigrés » en véritables « ghettos ».

Force Ouvrière hurle avec les loups et insulte la CGT. C'est de l'indescence quand on sait que le secrétaire général de FO déclarait au journal « Les Echos » du 28 novembre 1975 : « D'un côté, on indemnise 600 000 personnes (au chômage) et, de l'autre, on fait appel à près de 2 millions de travailleurs étrangers ». Mais Chirac, Ceyrac, Stoleru, etc. n'ont pas dit autre chose.

C'est encore Bergeron qui déclarait à Colmar le 13 juin 1979, devant son Comité confédéral national : « ... Nous admettons qu'on adapte le renouvellement des titres de séjour et de travail au contexte économique dans les régions... ». Mais la loi BARRE-BONNET et la circulaire STOLERU ne visent pas à autre chose.

Le Bureau confédéral rappelle que la CGT se bat depuis de longues années pour exiger du gouvernement l'élaboration d'une politique du logement social qui soit conforme aux intérêts des travailleurs immigrés et français et de la population laborieuse.

La Charte revendicative, adoptée en novembre 1980 lors de la Conférence nationale sur les problèmes de l'immigration, **condamne formellement la notion pseudo-scientifique du « seuil de tolérance » à caractère raciste et xénophobe ».**

Elle précise encore qu'il importe « d'éviter l'isolement géographique des constructions spécifiques aux travailleurs immigrés et rechercher l'admission d'un nombre de familles dans les immeubles, cités, localités tel qu'il facilite leur insertion dans la vie sociale locale, leur permettre d'y vivre dans l'acceptation et le respect de leurs identité et culture nationales ».

La CGT estime que c'est à la municipalité de Saint-Maur, à la préfecture et au secrétariat d'Etat à l'immigration, de prendre des mesures urgentes pour reloger dans de bonnes conditions les travailleurs maliens, victimes d'une machination intolérable.

Enfin, le Bureau confédéral alerte à nouveau l'ensemble de ses organisations, les travailleurs français et immigrés pour qu'ensemble ils combattent toute campagne raciste et exigent du gouvernement et du patronat des moyens suffisants pour une politique conséquente de logement social.

En renouvelant ses sentiments de solidarité à tous les travailleurs immigrés, il les appelle à poursuivre le combat avec les travailleurs français et pour la mise en œuvre des décisions de la V[e] Conférence nationale sur les problèmes de l'immigration.

Marius APOSTOLO,
Responsable du secteur confédéral Immigration

KÜLTÜR KÖŞESI

Dergimizde, genellikle kültüre pek yer kalmıyor yada verecek ilginç bilgiler olmuyor. Oysa bu kez en azından Türkiyeli işçilerin kendi kültürleriyle ilgili verecek haberlerimiz çıktı. Şu sıralarda 2 iyi türkçe filim geçiyor fransız sinemalarında. Biri Z.ÖKTEN'nin « SÜRÜ » sü senaryo Yılmaz Güney'den öbürü de A.ÖZGENTÜRK'ün « HAZAL » filmi.

Tiyatro alanında NAZIM HIKMET'in eserini ele alan ve Mehmet ULUSOY tarafından sahne'ye konulan « BERNERCI NIÇIN KENDINI ÖLDÜRDÜ » oyunu var. Bu oyunun turne programı şöyle : 3/2'den 12/2 'ye GRENOBLE dalar, 18/2'de Clermont Ferrand'da, 26/2 Mulhouse, 28/2 Freyming Merlebach, 6/3 Tourcoing, 14/3 Louviers ve 17/3 Calais'de gösteri veriyorlar.

Birde Türkike ile ilgili olarak birkaç kitap çıktı şu ara, hepsi fransızcaya çevirilmiş yapıtlar ve size bildirmemizin nedeni daha çok çocuklarınızın kültürüyle ilgili. Çıkan kitaplar maalesef büyük çocukları ilgilendirebilir sadece, fakat daha önce küçüklere hitap eden çıkmış 2 kitabın adını hatırlatalım : ALLEM KALLEM / Nazım Hikmet - AVANT QUART n° 23 YAYINI - P.N. BORATAV DERLEMESI TURK MASALLARI - POF. YAYINLAR.

Yeni çıkanlar da : YAŞAR KEMAL / Demirciler Çarşısı Cinayeti. GALLIMARD yayınevi (bu yayınevinde birçok eserin daha bulabilirsiniz).

Nedim GURSEL / Un long été à Istanbul - Gallimard.

NAZIM HIKMET / Un étrange voyage - Maspero Yayın

POUR LES IMMIGRÉS: "LE CHANGEMENT AUSSI"

Tout va de plus en plus mal ! Pour les travailleurs évidemment.

Pour le patronat, les monopoles, c'est la réussite de la politique du pouvoir conforme à leurs exigences.

Pour leur assurer davantage de profits, le pouvoir veut accentuer sa politique d'austérité anti-sociale, anti-démocratique.

GÖÇMEN EMEKÇİLER İÇİN DE DEĞİŞİMLER

Rien d'étonnant que dans ces conditions les luttes se développent pour imposer des revendications. Luttes qui créent en même temps les conditions de l'union et du changement de la politique économique et sociale.

Avec l'élection présidentielle, le changement est aussi à l'ordre du jour. C'est pourquoi la C.G.T. vient de faire connaître son point de vue.

Même s'ils ne votent pas, ce changement concerne aussi les travailleurs immigrés, malgré ceux qui affirment le contraire.

Dans son programme, la C.G.T. fait des propositions concrètes :

● **D'abord, améliorer le niveau de vie des salariés** en commençant par porter le SMIC à 3.300 F par mois et réduire sérieusement les inégalités.

Où trouver l'argent ? En frappant le capital et la fortune !

● **La suppression du chômage, la garantie de l'emploi, le développement de l'économie,** voilà ce qu'un véritable changement assurera notamment par des nationalisations qui briseront la domination du capital.

● Le changement, pour que le travail ait un autre sens en particulier par une réelle **diminution du temps de travail - sans diminution de salaire -** et en créant dans les entreprises des **droits nouveaux** démocratiques pour tous les travailleurs.

● **La qualité de la vie** conçue en dehors des idées de profit, permettra à chacun de réaliser ses aspirations, de bénéficier largement de tout ce que peuvent offrir l'éducation, la culture, les loisirs, le tourisme. En même temps un autre cadre de vie, digne des travvailleurs et de leur famille assurera la santé, le logement, etc...

● Les travailleurs immigrés qui participent avec la C.G.T. à son combat contre le racisme, pour l'égalité des droits, contre la répression, ne peuvent qu'approuver et soutenir son programme réaffirmant avec force la nécessité, de **développer les libertés individuelles et collectives, de défendre les droits de l'homme, la dignité.**

● Les travailleurs immigrés qui veulent pour leur pays, indépendance et souveraineté, sont d'accord avec toute l'action de la C.G.T. **contre les guerres coloniales, le colonialisme et le néo-colonialisme** sous toutes leurs formes. Ils soutiendront le programme de la C.G.T. sur l'instauration d'une **nouvelle coopération économique internationale** fondée sur la non-discrimination, la réalisation d'accords basés sur l'avantage réciproque, débarrassés de toutes visées de pillage économique et d'assujettissement politique. Ils connaissent la persévérance de la lutte de la C.G.T. pour la paix et un réel désarmement.

المهاجرون : يحتاجون كذلك الى التغيير ٠

A mudança democrática em França é igualmente do interesse dos imigrados.

● Pour les travailleurs immigrés, le changement c'est aussi obtenir des droits nouveaux, l'égalité entre travailleurs français et immigrés, tout cela garanti par un statut de l'immigré à caractère démocratique et social.

La Charte Revendicative pour une politique de l'immigration conforme aux intérêts des travailleurs français et immigrés mise à jour par la Vme Conférence Nationale de la C.G.T. sur les problèmes de l'immigration énonce justement tous ces droits et revendications.

La Charte Revendicative, par son orientation et ses propositions, répond véritablement tant aux objectifs d'une nouvelle politique de l'immigration, qu'aux revendications des travailleurs immigrés inséparable de cette nouvelle politique.

Comme l'a écrit Georges SEGUY dans le « Peuple » n° 1.098 : « Sans lutte, pas d'espoir de battre en brèche la politique anti-sociale du grand capital, pas de succès revendicatif possible, pas d'union efficace, pas de perspective de changement ».

LES TRAVAILLEURS IMMIGRÉS ET LA LUTTE POUR L'EMPLOI POUR LA DÉFENSE DE L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

Os trabalhadores imigrados e a luta, pelo emprego e pela defesa da indústria automóvel

No dia 27 de fevereiro em Paris, os trabalhadores imigrados da indústria automóvel, em conjunto com os trabalhadores franceses, manifestar-se-ão a fim de obter a satisfação das suas reivindicações.



Photo Gérald BLONCOURT.

A entendre patronat et gouvernement français, mais aussi les technocrates de la C.E.E., l'industrie automobile est victime de la concurrence japonaise et d'un manque de ce secteur aux marchés mondiaux.

Conséquences désastreuses pour les travailleurs au regard de l'emploi, des conditions de travail :

— CHOMAGE, SUPPRESSIONS D'EMPLOIS SE MULTIPLIENT :

- Citroën : 30 jours chômés en 1980 ;
- Talbot : 47 jours ;
- Peugeot Ford : 15 à 20 jours représentant 1 mois à 1 mois et demi de salaire ;
- 40.000 suppressions d'emplois en 2 ans.

— LE POUVOIR D'ACHAT :

amputé par le chômage, connaît une baisse ; la plus criante chez Talbot — 6 % en 1980.

— LES CONDITIONS DE TRAVAIL S'AGGRAVENT :

augmentations des cadences de 3 à 5 % en un mois chez Peugeot à Sochaux.

Göçmen emekçiler ve iş için, otomobil sanayiinin korunması için mücadele

27 şubat'ta Paris'te, otomobildeki göçmen emekçiler fransız emekçilerle birlikte, istemlerini elde etmek için yürüyüş yapacaklar.

العمال المهاجرون و النضال من اجل الشغل
من اجل حماية صناعة السيارات
في باريس، بيوم 27 فيفري ،يتظاهر عملة السيارات المهاجرون مع العمال الفرنسيين لانجاح مطالبهم ٠

Pour les immigrés comme pour les français, 100.000 emplois doivent être supprimés d'ici à 1985. Et la C.F.D.T. ose justifier ce plan de démantèlement de l'industrie automobile !

Cette aggravation des conditions de vie et de travail devient insupportable.

Face à cela, la C.G.T., sa Fédération de la Métallurgie ont avancé des solutions qui préserveraient l'emploi, amélioreraient les conditions de vie et de travail, permettraient un développement de notre industrie nationale comme base d'une coopération internationale.

En effet, rien n'est fatal, inéluctable. Les difficultés dans l'automobile ont avant tout pour causes :

- **— La politique d'austérité qui ampute le pouvoir d'achat des travailleurs et de leur famille, s'attaque à leurs droits sociaux, met en cause leurs libertés ;**
- **— La stratégie des groupes automobiles qui, avec l'aval du gouvernement, investissent à l'étranger pour des profits plus importants et immédiats ;**
- **— La politique de taxes, de charges excessives sur l'automobiliste : T.V.A. 33 % ; essence : + 18 % en un an ; péages, assurances ajoutés au prix des voitures : + 13 % en un an ; vignette : hausse de 16 à 167 % en un an suivant la puissance.**

C'est parce que cette situation est commune aux travailleurs dans la C.E.E. que Georges SEGUY s'est adressé à la Confédération Européenne des Syndicats pour une réunion de concertation afin de décider des formes d'actions pour y faire face.

Mais sans attendre, la C.G.T., sa Fédération des Métaux appellent les travailleurs de l'automobile, l'ensemble des salariés français, immigrés et usagers à agir pour imposer notamment :

(Suite de la page 4.)

— **Dans l'entreprise :**

- **l'augmentation du pouvoir d'achat,**
- **une prime exceptionnelle de 2.000 F pour les travailleurs victimes du chômage partiel,**
- **la négociation de la réduction massive du temps de travail sans perte de salaire allant vers les 35 heures,**
- **une véritable retraite à 60 et 55 ans pour les femmes et ceux effectuant des travaux pénibles,**
- **la généralisation de la préretraite à 57 ans,**
- **le maintien de tous les emplois, la transformation de tous les contrats provisoires en embauches définitives.**

— **Au niveau de l'industrie - plan d'urgence :**

- **blocage, puis baisse du prix de l'essence,**
- **gratuité des péages pour certaines catégories sociales,**
- **baisse de la T.V.A. de 33 à 17,5 % sur les voitures de bas et milieu de gammes,**
- **arrêt des augmentations des prix des voitures.**

A PARIS LE 27 FÉVRIER

Les travailleurs de l'automobile, les salariés de la région parisienne, les usagers manifesteront pour exprimer leur volonté de voir aboutir toutes ces revendications.

Les travailleurs immigrés, nombreux dans cette industrie, ont toutes les raisons de prendre part à l'action.

Ils sont les premiers victimes des suppressions d'emploi, ils sont rejetés par le patronat et le gouvernement avec les primes de départ qui ne correspondent, bien souvent, même pas aux avantages auxquels ils pourraient prétendre et qui, de plus, les privent des droits acquis.

Et pour ceux qui ont encore un emploi, les mesures de chômage, l'augmentation des cadences, les réflexions et comportements racistes rendent encore plus insupportable une vie loin de son pays.

Il n'est plus possible de se laisser faire !

Avec tous les travailleurs dans l'action avec la C.G.T. pour l'emploi et vivre autrement, ils trouvent de nouvelles raisons de vivre libres et dignes.

En agissant, en renforçant la C.G.T., immigrés et français de l'automobile avec tous les autres travailleurs imposeront des reculs dans l'intérêt de tous.

Jacques TREGARO,
Membre du Bureau Fédéral de la Fédération de la Métallurgie.

LES TRAVAILLEURS IMMIGRÉS DANS L'INDUSTRIE AUTOMOBILE (au 31-12-80)

	Effectif total	Effectif ouvrier	Immigrés Total	Immigrés ouvriers	% ouvriers immigrés
Renault	106 740	72 817	19 848	19 176	26 %
Peugeot	67 844	51 364	11 860	11 658	22 %
Citroën	53 565	39 418	15 477	15 171	38 %
Talbot-Poissy ..	23 616	18 986	9 715	9 606	50 %
R.V.I.	30 028	18 736	2 415	2 329	12 %
D.B.A.	9 337	6 139	1 062	979	15 %
Paris-Rhône	4 506		1 460		32,4 %

1981 : ANNÉE INTERNATIONALE DES PERSONNES HANDICAPÉES

Le gouvernement français mettra-t-il fin aux discriminations frappant honteusement les immigrés en matière d'allocations adultes-handicapés. Non seulement en application de la Convention n° 97 de l'Organisation Internationale du Travail, mais surtout dans le respect de personnes humaines.

« **La Tribune** » publiera prochainement un « dossier noir » sur les problèmes des handicapés et sur les positions de la C.G.T.

TÜRKİYELİ EMEKÇİLER ÇALIŞMA KARTLARI İÇİN YENİ TEDBİRLER

Çalışma Bakanlığı, alınan yeni tedbirlerin türkiyeli emekçilere de uygulanacağını 31 Aralık 1980 tarihli bir kararname ile belirtti. Bu, türkiye-AET aday üyekonseyinin 19 Eylül 1980 tarihli kararının uygulanmasıyladır.

- 1 Aralık 1980 den itibaren, A, B veya C kartına sahip türkiyeli emekçi, kartının süresinin bitiminde bunu yenileme hakkına sahip, eğer emekçi aynı patronun yanında bir işe sahipse ; iş durumu göz önüne alınmıyacak.
- Türkiyeli emekçi eğer A kartına sahipse, fransa'da 3 yıl düzenli bir çalışmadan sonra B kartını elde edebilir. **Ancak iş durumu göz önüne alınarak reddedilebilir.**
- Eğer Türkiyeli emekçi fransa'da 4 sene veya daha fazla zamandan beri çalışıyorsa ve bir işi olduğunu kanıtlarsa, C kartını elde edebilir. **Eğer iş durumu çalışma kartını yenilemeyi mümkün kılıyorsa.**
- **Aile Fertleri :** Türkiyeli emekçilerin aile fertleri, eğer en az 5 seneden beri fransa'da oturuyorlarsa çalışma hakkını elde edebilirler. Fakat iş durumu göz önüne alınarak reddedilebilir. Eğer çalışma hakkı kabul edilirse C kartına sahip olurlar.

Görüldüğü gibi, göçmen emekçilerin sorumlusu lomadıkları iş durumu bahane edilerik, çalışma kartlarının yenilenmesine ve aile fertlerinin çalışma hakkına saldırılıyor. CGT bunu kesinlikle kabul etmemektedir. (İş durumu : « Bölgede veya işkolunda genel iş ve işsizlik durumu » anlamına geliyor).

TRAVAILLEUR INORGANISÉ,

PARTICIPE AU SYNDICAT QUI LUTTE PRENDS TA CARTE C.G.T.

Tu lis « LA TRIBUNE » et tu dois te dire : « Oui, la C.G.T. fait beaucoup pour défendre les travailleurs immigrés ».

Tu peux même te poser la question suivante : « Mais, fait-elle assez ?

Il y a tellement de problèmes à résoudre, d'actions à mener pour défendre toutes les revendications des travailleurs immigrés ? ».

Aux revendications propres aux travailleurs immigrés, il faut ajouter celles de tout le monde : les salaires, les conditions de travail, l'emploi, les libertés, la lutte contre le racisme, pour l'égalité des droits.

Alors comment faire pour toujours mieux tenir ce vaste front de lutte contre tous ceux qui exploitent les travailleurs ?

D'abord être plus nombreux dans la C.G.T.

Tu dois penser, « Mais nous sommes des millions avec la C.G.T. ».

C'est vrai. Mais beaucoup trop restent au bord du chemin. Beaucoup sont dans la lutte, mais « à côté du Syndicat et non dedans. »

Trouves-tu vraiment normal d'être « à côté » ? alors que la C.G.T. a besoin de toi et que tu as besoin de la rendre beaucoup plus forte.

Imagine quelle force aurait la C.G.T., donc toi, donc chaque travailleur immigré et français si les millions qui approuvent son activité, en devenaient membres à part entière !

Tu ne veux pas être un travailleur « diminué, assisté ».

Tu veux comme tous ceux qui le font déjà prendre tes affaires en main, être responsable.

En te syndiquant, en prenant tout de suite ta carte C.G.T., tu vas pouvoir le réaliser pleinement.

N'écoute pas les conseils des patrons, du pouvoir et de leurs alliés qui veulent te faire croire qu'en te syndiquant à la C.G.T., tu perdras ta liberté. Ne les écoutes pas, eux qui t'exploitent, te privent de liberté, t'expulsent selon leur bon plaisir, ou cherchent à t'utiliser dans des manœuvres anti-C.G.T.

Avec et dans la C.G.T., tu es fort et libre pour défendre tes droits et en conquérir d'autres.

Prendre sa carte C.G.T. en 1981, et tout de suite, c'est se donner plus de force et d'efficacité dans l'action contre tous nos exploiteurs.

Tu veux combattre autrement, tu veux que cela change, alors Camarade, décides-toi vite : prends ta carte C.G.T.

Rejoint les dizaines et les dizaines de milliers de travailleurs immigrés qui ont déjà leur carte C.G.T.

ايها العامل غير المنظم:
ـ التحق بال نقابة المناضلة
ـ انخرط بال س ج ت.

Trabalhador não sindicalizado :
Participa na acção juntamente com o sindicato que luta.
Inscreve-te na C.G.T.

Trabajador inorganizado :
Participa con el sindicato que lucha, coge tu carta C.G.T.

Lavoratore vieni con noi.
Iscriviti al sindacato di lotta, iscriviti alla C.G.T.

Örgütsüz emekçiler :
Mücadele veren sendikaya katıl.
CGT kartını al.

Neorganizovani radnici
učlanite se u sindikat koji se bori za vas — u C.G.T. (Generalna Kofederacija Rada).

DROIT DE TOUS ET DE CHACUN

MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD FRANCO-ALGÉRIEN DU 18 SEPTEMBRE 1980

RENOUVELLEMENT DES CERTIFICATS DE RESIDENCE

Une circulaire « confidentielle » du Ministère de l'Intérieur du 30 octobre 1980 précise la validité à donner aux certificats de résidence qui arrivent à expiration, conformément à l'échange de lettres franco-algérien du 18 septembre.

Etant donné qu'il est envisagé de délivrer aux ressortissants Algériens un titre infalsifiable du nouveau modèle, il leur est remis provisoirement un récépissé valable trois mois qui sera remplacé par la nouvelle carte dès qu'elle sera mise en circulation.

Certificats de résidence de 10 ans ou de 5 ans : ils doivent être automatiquement renouvelés lorsqu'ils arrivent à expiration.

1. - Ressortissants Algériens établis en France avant le 1er juillet 1962 : un certificat de résidence **de 10 ans doit être délivré automatiquement** à l'échéance du titre ou de la dernière prorogation.

2. - Ressortissants Algériens établis en France après le 1er juillet 1962 : que le titre échu ait eu une validité de 10 ans ou de 5 ans, le nouveau certificat de résidence ne sera valable que 3 ans et 3 mois.

Chômeurs : les travailleurs Algériens qui possèdent un certificat de résidence **de 5 ans arrivant pour la première fois à expiration**, et qui sont en chômage involontaire et **ininterrompu** depuis plus de **12 mois**, se verront renouveler leur certificat de résidence pour **un an** seulement.

Si ces travailleurs ont déjà bénéficié d'un premier prolongement d'un an de leur certificat de résidence, parce qu'ils étaient en chômage depuis plus d'un an, et s'ils sont toujours chômeurs lors du deuxième renouvellement, la circulaire précise que le deuxième renouvellement pourra leur être **refusé**.

Mais cela n'est pas explicité dans l'accord franco-algérien de 1968 qui **reste valable**, et donc ce refus peut faire l'objet de contestation.

Pour ces questions, comme pour les autres, les travailleurs Algériens ont intérêt à se renseigner auprès des représentants C.G.T. ou des permanences C.G.T.

MESURES PREVUES EN VUE DU RETOUR

Comme nous l'avons déjà indiqué dans « La Tribune » du mois d'octobre 1980, l'échange de lettres franco-algérien du 18 septembre 1980 prévoit plusieurs mesures en faveur des immigrés algériens qui désirent retourner dans leur pays.

Attention : le choix du retour ne peut se faire que sur la base du **volontariat**, de la décision personnelle de l'intéressé et non sous la pression du patron ou de l'administration.

L'accord prévoit d'instituer un dossier-retour qui doit permettre notamment de **garantir les droits acquis** et le bénéfice des mesures prévues pour le retour.

Ces mesures s'adressent à tous les travailleurs Algériens titulaires d'un certificat de résidence portant la mention « travailleur salarié ».

LES TROIS MESURES PRÉVUES

1. - Formation professionnelle en vue du retour : Elle s'adresse aux travailleurs Algériens qui désirent exercer une activité salariée en Algérie. Selon le niveau de base du candidat et la nature de l'emploi envisagé en Algérie, il pourra s'agir :

— d'une mise à niveau en entreprises, d'une pré-formation, d'un perfectionnement ou d'une formation professionnelle ;

— certains candidats pourront bénéficier **en France**, d'une **formation de formateurs.**

Lieu : les formations auront lieu pour moitié en entreprises en Algérie et pour moitié dans des centres en France.

Les formations qui se dérouleront en France seront organisées pour la totalité la première année, pour moitié au moins et deux tiers au plus la deuxième année, pour un tiers la troisième année.

2. - Aide à la création de petites entreprises industrielles ou artisanales en Algérie.

Cette aide est prévue sous forme de prêts qui seront consentis du côté français et du côté algérien.

Les prêts dont pourront bénéficier les travailleurs Algériens en France seront destinés à l'acquisition (en France) du matériel nécessaire.

C'est le « Comité technique » qui prend la décision et donne les instructions en Algérie et en France.

3. - Aide financière en vue du retour :

a) Le gouvernement algérien accordera à ses ressortissants retournant en Algérie, des avantages **douaniers et fiscaux**, prendra les dispositions nécessaires pour faciliter leur accès à un **logement**, et assurera une large diffusion des **offres d'emploi en Algérie.**

b) Le gouvernement français accordera :

— **les frais de voyage à tous les candidats au retour,** actifs et possesseurs d'un certificat de résidence portant la mention travailleur salarié, ainsi qu'à leur conjoint et à leurs enfants âgés de moins de 16 ans ou à charge ;

— une allocation-retour à tout travailleur salarié candidat au retour en Algérie en vue d'y exercer une activité salariée.

Le montant de cette allocation sera égal à :

— pour les travailleurs qui ont occupé **sans interruption** un emploi salarié pendant les 6 mois précédant la demande d'allocation... 4 fois le salaire net moyen mensuel perçu par les intéressés au cours de la même période (de 6 mois) ;

— pour les autres... 1.374 fois le montant du minimum garanti en vigueur au jour de la demande (à compter du 1 décembre 1980, ce minimum était de 8,99, soit une allocation de 12.352 F).

Le gouvernement français n'a même pas eu la pudeur de revaloriser cette allocation et de la porter à un taux raisonnable, malgré les profits énormes réalisés sur le dos des immigrés.

Enfin, et c'est là une restriction regrettable, le nombre de personnes bénéficiaires de stages de formation professionnelle ou de l'allocation retour **ne dépassera pas les deux tiers du total des retours d'actifs.** Encore des économies sur le dos des immigrés.

Nous aurons l'occasion de revenir sur ces questions.

SUCCES DE LA C.G.T. : LA PRERETRAITE ASSEDIC OU DU FNE EST TRANSFÉRABLE

CGT NIN BAŞARISI : ERKEN EMEKLILIĞI, ŞOMAJ PARASINI GÖÇMEN EMEKÇI KENDI ÜLKESINE GÖTÜREBILIYOR

SUCESSO DA C.G.T. : A PRÉ-REFORTA ASSEDIC JÁ É TRANSFERÍVEL PARA PORTUGAL

Les travailleurs immigrés de toutes nationalités bénéficiaires de la pré-retraite ASSEDIC ou de la pré-retraite du Fonds National de l'Emploi (F.N.E.) peuvent obtenir que leur pré-retraite leur soit versée dans leur département ou pays d'origine (1).

Une fois par an, les intéressés devront retourner à l'ASSEDIC un document d'actualisation de leur situation. Ce document leur est adressé en même temps que les attestations fiscales et les attestations à destination des Caisses de retraite complémentaire.

La « Vie Ouvrière » publiera les conditions dans lesquelles les pré-retraités peuvent rentrer volontairement chez eux.

CONSEQUENCES SUR LES DROITS SOCIAUX

Le pré-retraité ASSEDIC qui quitte le territoire français :

• Conserve le droit éventuellement acquis d'une rente accident du travail, d'une pension d'invalidité (non transformée en pension vieillesse), dont il doit demander le transfert au capital décès.

• A l'âge de la retraite (65 ans), le pré-retraité devra déposer une demande de retraite vieillesse française auprès de l'organisme de Sécurité sociale du pays de résidence, ainsi qu'une demande de retraite complémentaire auprès de la caisse française à laquelle l'intéressé cotisait en dernier lieu.

Le ministère de la Santé précisera les conditions demandées éventuelles des soins de santé et des allocations familiales.

(1) Circulaire UNEDIC N° 80-51 du 23-12-1980.

FEMMES ENCEINTES ET MERES DE FAMILLE IMMIGREES NOUVEAU SUCCES : elles ont droit à la carte de priorité

ANNELER VE ÇOCUK BEKLEYEN GOÇMEN KADINLAR ÖNCELIK KARTI HAKKINA SAHIP

AS MÃES E MULHERES GRAVIDAS IMIGRADAS TÊM DIREITO À CARTA DE PRIORIDADE

Le gouvernement français a fait annoncer discrètement que désormais, les femmes enceintes et les mères de famille immigrées auront droit à l'attribution des cartes nationales de priorité dans les mêmes conditions que les mères de familles françaises.

Mais ce que n'a pas dit le gouvernement, c'est que la C.G.T. se bat depuis des années pour mettre fin à cette discrimination et qu'elle avait porté plainte auprès de la Commission Européenne.

Celle-ci s'était enfin décidée en mai 1980 à adresser une **mise en demeure** au gouvernement français pour qu'il modifie sa législation et respecte les droits des femmes immigrées en la matière. Ce qui a été fait par une loi du 17 juillet 1980.

Rappelons que cette carte donne un droit de priorité pour l'accès aux bureaux des administrations et des services publics, aux transports publics.

Les femmes enceintes et les mères de famille immigrées devront réclamer cette carte à **la mairie** de leur domicile.

POLOGNE

Une délégation de la C.G.T., composée de trois secrétaires confédéraux : Pierre GENSOUS, Joannès GALLAND et Gérard GAUME a séjourné en Pologne du 5 au 11 janvier 1981.

Elle a eu de nombreux et importants entretiens dont Joannès GALLAND rend compte ci-après :

Nous avons visité les régions de Varsovie, Gansk et Katowice. Nous nous sommes attachés par ailleurs à rencontrer toutes les organisations syndicales tant au niveau des dirigeants que des travailleurs. En outre, pour tenter de cerner au mieux la réalité polonaise, nous avons aussi discuté avec des représentants du gouvernement, du Parti Ouvrier Unifié Polonais et de l'Episcopat.

La situation en Pologne est diverse et complexe, difficile à mesurer et en pleine évolution.

Lorsque l'on parle du nouveau syndicalisme, on pense uniquement au syndicat « Solidarité ». Or, si cette organisation est assez largement la plus importante, il existe aussi la coordination nationale de branches. Une troisième confédération est née moins importante que les deux premières.

Une réelle pluralité donc, dont les structures divergent moins par la nature des revendications que par la démarche et qui convergent sur un certain nombre de points.

Toutes se déclarent attachées et respectueuses du socialisme avec la volonté de construire, dans ce cadre, une plus authentique démocratie. Elles ont le souci de créer une force indépendante, critique et constructive, préoccupée de répondre aux intérêts et aux aspirations des travailleurs en conformité aux possibilités économiques objectives de leur pays. Ce dont il est question, c'est donc bien de développer une activité syndicale et une responsabilité des travailleurs afin que les buts ne soient pas simplement formulés, mais réalisés.

La situation difficile que l'on connaît résulte d'erreurs reconnues dans la gestion tant du point de vue de l'orientation des investissements que de la stratégie économique, encore qu'il soit utile de considérer les efforts accomplis par la Pologne depuis 1945, pour à la fois reconstruire un patrimoine détruit à 86 % et répondre aux besoins sociaux d'une population qui est passée de 23 à 36 millions d'habitants en 1980.

Cela dit, un décalage s'est opéré entre le style de développement et la satisfaction des revendications sociales et démocratiques qui explique la soif des travailleurs de participer aux grands choix socio-économiques.

Le climat est au débat entre les organisations ouvrières, dans ces organisations et dans la classe ouvrière qui est restée dans son immense majorité fidèle et acquise à l'esprit syndical.

Certes, des tensions peuvent apparaître ; ne sont-elles pas compréhensibles lorsqu'il s'agit de répondre à tant de questions nouvelles et difficiles ? Mais nous pensons qu'elles ne déboucheront pas sur des explosions. Nous avons pu constater le fossé qui sépare la dramatisation exercée par les médias en France et le souci de toutes les organisations syndicales de trouver leur équilibre, de ne pas envenimer les choses et de résoudre leurs problèmes par la négociation.

Nous nous félicitons de ne pas avoir fait d'a priori ou de choix entre les différentes réalités syndicales. Nous avons en cela respecté la sensibilité même de la classe ouvrière polonaise. Cette attitude nous autorise à beaucoup espérer de nos relations futures avec chacune d'elles.

Joannès GALLAND,
Secrétaire de la C.G.T.

1979 : c'était l'année internationale de l'enfance

15 millions d'enfants sont morts dans le Tiers-Monde

A la fin de 1980, l'UNICEF (Fonds des Nations Unies pour l'Enfance) a rendu public un rapport qui est un acte d'accusation écrasant contre le colonialisme et l'impérialisme.

• 780 millions de personnes dans le monde vivent dans la pauvreté absolue dont 300 millions d'enfants.

• 450 millions d'êtres humains vivent dans la faim permanente.

• En Afrique Noire, la moitié des enfants souffrent de malnutrition et un sur cinq meurt avant cinq ans. Dans certains pays d'Afrique, c'est même un enfant sur deux qui meurt avant cet âge.

• En Afrique et en Asie, c'est 500.000 femmes qui meurent chaque année en accouchant.

Ces pays ont de très faibles moyens à consacrer à leur politique sanitaire.

Des millions de vie pourraient être sauvées si les colonialistes et les impérialistes ne s'évertuaient pas à piller les richesses naturelles de ces pays, s'ils ne gaspillaient pas des milliards dans les budgets de guerre, si l'aide aux pays en développement et le Nouvel Ordre Economique International devenaient une réalité concrète.

C'est ce pour quoi se bat la C.G.T. en union avec les Centrales Syndicales des pays concernés.

ITALIE

INCONTRO CON IL SOTTOSEGRETARIO DI STATO ALL'EMIGRAZIONE E CON IL MINISTRO DEL LAVORO

Nel corso delle visite del novembre e dicembre 1980 del Sottosegretario di Stato all'Emigrazione, Liberto DELLA BRIOTTA, e del Ministro del Lavoro, Franco FOSCHI, due incontri hanno avuto luogo con il Comitato di Coordinamento dei Patronati in Francia, INCA-CGT-CGIL, INAS-CISL, ITAL-UIL e ACLI.

In questa occasione sono stati posti i problemi più urgenti, sottolineando le inadempienze sia da parte del Governo italiano, sia da parte del Governo francese, anche con riferimento alle diverse iniziative intraprese unitariamente dal Comitato.

I ritardi nella liquidazione e pagamento delle pensioni da parte dell'INPS sono stati al centro delle discussioni, partendo anche dalla denuncia fatta col libro nero sulle pensioni in emigrazione e la sua analisi.

Nel corso delle discussioni, che precedevano gli incontri dei ministri italiani con gli omologhi francesi, sono state affrontate anche le diverse inadempienze del Governo francese, et in particolare :

— Pre-Retraite : piena trasferibilità della prestazione, incompatibilità-cumulo con una pensione vecchiaia italiana ;

— Assegni Familiari : pagamento secondo il tasso francese per le famiglie residenti in Italia od in altri paesi della C.E.E. ;

— Trasferibilità dei diritti acquisiti (per esempio FNS etc...) ;

— Prelievo 1 e 2 % a titolo di assistenza malattia sulle pensioni di vecchiaia e complementari corrisposte a titolari residenti in Italia.

GRÈCE

LA GRÈCE ADHÈRE AU MARCHÉ COMMUN

Le Traité d'adhésion de la Grèce à la Communauté Economique Européenne est entré en vigueur depuis le 1er janvier 1981.

Les textes prévoient les conditions de la libre circulation des marchandises, des personnes, des services et des capitaux.

Ce qui nous intéresse ici, c'est évidemment la question de la réglementation du travail applicable aux travailleurs grecs et aux membres de leur famille.

Une circulaire du ministère du Travail (Direction de la Population et des Migrations) en date du 31 décembre 1981 précise les nouvelles règles applicables.

Tout d'abord, il est prévu une période transitoire de sept ans, du 1er janvier 1981 au 1er janvier 1988, pendant laquelle le travailleur grec, ne résidant pas en France, ne pourra s'y rendre pour occuper un emploi salarié permanent que s'il y a été autorisé dans les conditions prévues pour les étrangers soumis au régime de droit commun.

Dispositions applicables aux travailleurs grecs salariés :

Le travailleur grec qui occupe un emploi permanent et qui possède donc une carte de travail en cours de validité, doit recevoir **de plein droit** et jusqu'au 1er janvier 1988, une carte C (valable dix ans), à l'exclusion des saisonniers et des titulaires d'une autorisation provisoire de travail.

Ceux qui sont en possession d'une carte A (un an) ou B (3 ans) devront se présenter au guichet unique pour réclamer une carte C.

Dispositions applicables aux membres de familles.

Le droit à l'accès à un emploi salarié des membres de familles des travailleurs grecs sera progressivement réalisé au cours d'une période de cinq ans, du 1er janvier 1981 au 1er janvier 1986 :

— jusqu'au 1er janvier 1984 : pour accéder à un emploi, les membres des familles doivent justifier d'un séjour régulier de trois ans en France. Dans ce cas, ils obtiendront de plein droit une carte C (10 ans).

Régimes de Sécurité sociale : jusqu'au 31 décembre 1983, les travailleurs immigrés grecs et leur famille ne pourront pas bénéficier des mêmes droits que les autres ressortissants de la Communauté Européenne en matière de Sécurité sociale et d'allocations familiales.

La C.G.T. ne peut admettre de telles discriminations et elle réclame depuis longtemps les mêmes droits pour les immigrés des pays du Marché Commun et pour ceux des autres pays.

AFRIQUE

XXe anniversaire des indépendances Africaines

17-18 décembre 1980

colloque C.G.T. - O.U.S.A. - F.S.M.


(Photo Gérard BLONCOURT)

Commémorant le 20me anniversaire de l'indépendance de la plupart des pays d'Afrique et de la lutte de libération nationale du continent africain, la C.G.T. de France, l'Organisation de l'Unité Syndicale Africaine (O.U.S.A.) et la F.S.M. ont organisé une rencontre au Centre C.G.T. « Benoît Frachon » de Courcelle.

Tenue sous la forme d'un colloque les 17 et 18 décembre 1980, cette manifestation de solidarité a groupé les dirigeants des Centrales Syndicales du S.A.C.T.U. d'Afrique du Sud, de l'U.G.T.A. (Algérie), de l'U.T.B. (Burundi), de la C.S.C. (Congo), de la C.N.T.G. (Guinée), de la F.I.S.E.M.A. (Madagascar), de l'U.M.T. (Maroc), de la J.U.W.A.T.A. (Tanzanie), de l'U.S.T.N. (Niger), de la N.L.C. (Nigéria), de la C.N.T.S. (Sénégal), de la C.N.T.T. (Togo), de l'U.N.T.Za (Zaïre), de l'U.N.S.T.B. (Bénin), de l'U.G.T. C.I. (Côte-d'Ivoire), des dirigeants de la C.G.T. avec la F.S.M. et de l'O.U.S.A.

Y ont participé :

— Pour la C.G.T. : plusieurs représentants confédéraux et de Fédérations dont : Georges SEGUY, Secrétaire Général ; Joannes GALLAND, Pierre GENSOUS, René LOMET, Secrétaires et René DUHAMEL, Ancien responsable du département international de la C.G.T.

— Pour l'Organisation de l'Unité Syndicale Africaine : DIALLO Abdoulaye, Secrétaire Général Adjoint.

— Pour la F.S.M. : ZAKARIA Ibrahim, Secrétaire Général.

Plusieurs communications ont été présentées, dont une sur les questions de l'immigration.

Après un large débat, une déclaration C.G.T. - O.U.S.A. - F.S.M. a été adoptée dont voici l'essentiel :

« Au cours de cette rencontre, les problèmes actuels de la solidarité internationale des travailleurs furent abordés par un échange ouvert et libre des différents points de vue sur ce sujet. Ils ont permis de faire sentir le rôle important que doit continuer à jouer le mouvement syndical pour la consolidation des luttes de libération anti-impérialistes afin d'affermir l'indépendance économique des pays d'Afrique.

Les participants à ce colloque considèrent que la lutte des travailleurs, de leurs Syndicats et des peuples d'Afrique s'inscrit tout naturellement dans les luttes générales des travailleurs partout dans le monde.

Face à l'action néfaste des sociétés transnationales et des états impérialistes, les travailleurs et les Syndicats œuvreront encore plus pour les revendications sociales et économiques, pour un progrès social réel en faveur des couches populaires du continent pour la défense des travailleurs migrants, pour les libertés et les droits syndicaux, pour une participation démocratique des travailleurs aux plans économiques de développement.

La C.G.T., l'O.U.S.A. et la F.S.M. considèrent qu'il est du pouvoir des Centrales Syndicales d'intervenir avec plus de force pour la liquidation du honteux système raciste d'apartheid qui sévit en Namibie et en Afrique du Sud.

Dans le respect des orientations de chacune d'elles, en considérant que l'activité syndicale générale s'enrichit de l'expérience acquise par chaque Centrale sur le plan national, régional et international, l'O.U.S.A., la F.S.M. et la C.G.T. constatent qu'il est nécessaire de renforcer les initiatives communes pour la défense des intérêts des travailleurs et des peuples d'Afrique, pour l'instauration d'un Nouvel Ordre Economique International, pour exiger le maintien de la paix mondiale, pour l'arrêt de la course aux armements dont les sommes ainsi disponibles pourraient permettre de combattre efficacement les fléaux hérités du colonialisme et de la domination impérialiste.

Cette rencontre entre la F.S.M., la C.G.T. et l'O.U.S.A. a marqué un moment important de la coopération commune, elle est une forte expression de la solidarité internationale des travailleurs, pour leurs revendications, pour les libertés et les droits de l'Homme, pour la paix mondiale.

A l'occasion de cette rencontre, le Département international de la C.G.T. a édité une très belle brochure dont nous reproduisons la couverture à la première page.

En vente au Service des publications de la C.G.T. : 15 F l'exemplaire (12 F à partir de 10 exemplaires commandés).

CEE

8 MILLIONS DE CHOMEURS DANS LA C.E.E.

Fin décembre 1980, on compte 7,9 millions de chômeurs dans les 9 pays de la Communauté Economique Européenne soit 1.695.100 chômeurs de plus en un an.

La France est bien placée : 1.750.052 demandeurs d'emplois à fin décembre 1980 et les offres d'emplois ont diminué de 20,6 %.

En Grande-Bretagne, on parle de 2.500.000 chômeurs.

Mais dira-t-on, tout augmente ; les prix et les profits capitalistes aussi !

Ça c'est vrai...

Alors, vive le Marché Commun !

ALGÉRIE

ACCORD C.G.T. - U.G.T.A.

اتفاقية

س ج ت. الاتحاد العام للعمال

الجزائريين

Sur l'invitation de l'U.G.T.A., une délégation de la C.G.T., conduite par Georges SEGUY, secrétaire général, a séjourné en Algérie, du 17 au 20 janvier 1981.

Durant son séjour, la délégation de la C.G.T. a eu des entretiens avec une délégation de l'U.G.T.A., conduite par DEMENE DEBBIH Abdellah, secrétaire général.

Les relations de coopération entre l'U.G.T.A. et la C.G.T., la situation des travailleurs immigrés Algériens en France, et les problèmes internationaux ont été au centre des discussions.

Les deux délégations se sont félicitées de la qualité des liens d'amitié, de solidarité et de coopération existant entre les deux organisations et elles ont réaffirmé leur complète identité de vue sur l'ensemble des problèmes intéressant les deux Centrales.

Accordant une attention particulière à l'évolution de la situation des travailleurs immigrés Algériens en France, suite à l'Accord Algéro-Français de septembre 1980, résultant des luttes des travailleurs et des pressions des organisations syndicales progressistes et des forces démocratiques, les deux délégations ont convenu d'approfondir leur concertation et leurs actions communes pour défendre les intérêts matériels, la dignité et les libertés des travailleurs immigrés.

Une délégation de l'U.G.T.A. se rendra en France au cours du premier semestre 1981, à l'invitation de la C.G.T.



Tribune N° 103 - Janvier-Février 1981 - Imprimerie Lensoise, 62300 LENS - N° C.P. 1975 D 73 - Directeur politique et de publication : Marius APOSTOLO - Secrétaire de rédaction et maquette : Brigitte GUNALP - Rédaction - Administration : 213, rue Lafayette, 75010 PARIS, tél. 200.33.31 - Travail exécuté par des ouvriers syndiqués.